

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNEE REPUBLICAINE.

DECADI 20 Brumaire.

(Ere Vulgaire)

Jeudi 10 Novembre 1796.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Modene, le 16 octobre.

Le comité de gouvernement a ordonné à tous les habitans indistinctement, excepté les exécuteurs, de déposer, sous vingt-quatre heures, toutes especes d'armes à feu; les gardes de la ferme sont aussi compris dans cet ordre.

En outre, l'organisation d'une force armée étant devenue nécessaire, on a ordonné à tout citoyen de l'âge de 18 à 55 ans, sous peine d'être déclaré infâme, ennemi de la patrie & du bonheur public, de se présenter sous trois jours.

De Milan, le 14 octobre.

La liberté de la presse dont jouit aujourd'hui la Lombardie, a produit plusieurs ouvrages qu'on lit avec avidité. Comme ces productions ont une influence sur l'opinion publique, il n'est pas inutile d'en avoir une idée, afin de mieux juger de ses progrès. Je sais, d'ailleurs, que les nouvelles littéraires ne sont pas celles qui vous intéressent le moins.

Il vient de paroître à Milan, une brochure intitulée *Nécessité d'établir une république en Italie*. L'auteur, après une courte introduction, divise son ouvrage en sept chapitres. Il examine, 1°. l'état actuel de l'Italie; 2°. les dispositions des italiens; 3°. les obstacles qui s'opposent à l'établissement d'une république en Italie; 4°. il donne une courte description physique & politique de cette contrée; 5°. il examine le projet d'une république fédérale; 6°. les maux que produiroit le fédéralisme en Italie; 7°. enfin, il invite les italiens à se réunir en masse, à se constituer en assemblées primaires & à rétablir leur souveraineté inaliénable.

Cet écrit, qu'on attribue à l'auteur des *Ephémérides républicaines*, est remarquable par la force du raisonnement, par l'étendue des vues, par un style facile & animé. Ceux qui nient l'intérêt qu'à la France d'établir une république en Italie, trouveront ici des arguments propres à les convaincre, s'ils sont sincèrement attachés à leur patrie & à la liberté.

On a publié à Pavie l'*Histoire de la Papauté*, traduite de Philippe Mornay, avec des notes & des supplé-

mens par Paul Rivarola. Cet ouvrage est extrêmement intéressant pour l'Italie. L'auteur, qui illustra la France dans le seizième siècle, offre sous un juste point de vue l'origine mystérieuse, les progrès insensibles, l'agrandissement & la toute-puissance de ce monstre colossal, qu'on a peint

La tête dans les cieux & les pieds sur la terre.

AUTRICHE.

Extrait d'une lettre officielle de Vienne, du 20 octobre.

Le courrier républicain arrivé en cette ville, orné de couleurs tricolores, fait l'objet de toute l'attention publique. Il a été expédié par le directoire exécutif de France au général Buonaparte, qui l'a à son tour dépêché au général autrichien Quordanowich, & celui-ci à la cour de Vienne.

Sa majesté a ordonné qu'il lui soit préparé un très-bel appartement. Sa table est servie d'une manière splendide, & il y invite toujours huit ou dix personnes distinguées.

Il a déjà visité nos théâtres & nos places publiques dans un carrosse magnifique. Le secret de sa mission est couvert d'un voile impénétrable; tout ce qu'il en transpire jusqu'à présent est qu'elle est une suite de la proposition faite au conseil des cinq cents, le 23 du mois dernier, par le citoyen Pelet (de la Lozère).

Le départ de ce courrier très-extraordinaire paroît retardé par une indisposition qui le retient chez lui depuis deux jours.

Le ministre Thugut & sa majesté ne se quittent plus. La plus grande satisfaction est peinte sur la figure de ces illustres personnages, depuis l'arrivée de ce courrier. Tous les partisans de la cour partagent la même joie.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 20 octobre.

On écrit de Pétersbourg que l'impératrice ayant donné un grand bal masqué, le roi de Suede y fut invité & refusa de s'y trouver; il dit qu'après la fatale catastrophe qui l'avoit privé de son pere, il avoit fait vœu de ne jamais se trouver à aucune assemblée de ce genre.

SUISSE.

Extrait d'une lettre de Schaffouse, du 29 octobre.

Une affaire assez sérieuse eut lieu le 19 près de Thier

gen ; les différens rapports qu'en on a reçu ne sont point détaillés & se bornent aux faits suivans : les Autrichiens attaquèrent les Français à huit heures du matin , & le combat dura jusqu'à quatre heures de l'après-midi ; les derniers furent forcés de céder le terrain aux Autrichiens , qui entrèrent triomphans à Thiengen. Le 20 , les Français ont brûlé le grand pont sur le Schlucht , entre Eichwald & Thiengen.

Le général baron de Wolff a déjà établi son quartier-général à Waldshut. Les Autrichiens ont les plus grandes obligations au général-major Morbert , qui a contribué beaucoup à ce succès.

Kell doit être de nouveau bloqué par un corps autrichien de 12 mille hommes.

IRLANDE.

De Dublin , le 18. octobre.

Une personne qui vient d'arriver de Saint-Domingue sur un vaisseau américain , nous a donné des détails affligeans des ravages que fait dans cette isle la fièvre jaune. Nous apprenons avec peine que parmi les victimes de cette terrible maladie , sont le docteur Arnot , le capitaine Onge , les deux cornettes Carroll & Large , le quartier-maître Keys , du quatorzième régiment de dragons , & environ quatorze ou quinze sergens de ce régiment. Le seul récit du nombre des particuliers qui ont péri dans cette isle feroit frémir l'humanité. Dans le régiment nouvellement levé , 151 soldats & 8 officiers sont morts le matin à la parade , & la violence avec laquelle la maladie continue ses funestes effets , donne lieu de croire qu'on fera sortir de l'isle la partie des troupes qui est encore existante.

M. Grattan , dans son discours sur l'adresse de la chambre des communes , a traité très-séverement M Pitt. Je suis charmé , a-t-il dit , que le ministre ait envoyé un chargé d'affaires à Paris pour demander la paix ; car je ne le crois pas en état de conduire la guerre , & lorsque le défaut de talens ne laisse point d'espérance pour les succès de la guerre , je ne vois rien de si urgent que de faire la paix.

Dans la séance du 15 , le chancelier de l'échiquier proposa de prendre en considération le passage du discours du lord Lieutenant , où il est question d'une descente des français en Irlande. On ne doute pas que le parlement de ce royaume ne prenne quelques mesures de défense analogues à celles qui seront adoptées en Angleterre.

Ici , comme en Angleterre , ceux qui ont l'ambition d'entrer dans la chambre des communes , s'adressent aux constituans dans des écrits publics pour leur demander leurs suffrages. M. O' Connor , qui a écrit l'adresse dont on va lire la traduction , est très-couvu par des talens , de l'originalité , & sur-tout un grand zèle pour une réforme dans la constitution parlementaire des deux royaumes.

Adresse aux électeurs du comté d'Antrim.

En me présentant , mes chers concitoyens , comme candidat pour vous représenter dans le parlement , conformément à ce qui est maintenant établi , soyez certain que malgré l'éloignement où je serai de vous , aucune considération ne pourra détourner ni empêcher mes efforts pour les mesures que demandent hautement les droits & les intérêts de l'Irlande.

Que ceux qui recherchent la confiance publique pour

la trahir , se procurent l'appui de constituans aussi corrompus qu'eux-mêmes , par une protestation d'attachement à une constitution dont ils ont multiplié les difformités & effacé les beautés. Si le monopole de toute la représentation nationale par un petit nombre d'individus forme la base de leur constitution ; si leur seul moyen pour la maintenir est de vendre avec la plus grande impudence la représentation à l'agent d'un autre pays , bien loin de demander votre confiance en promettant de défendre cette constitution , je m'engage , à vous & à mon pays , de travailler à la détruire par tous les moyens qui sont en mon pouvoir.

Que d'autres se vantent de l'unanimité avec laquelle la guerre a été appuyé ; qu'ils prolongent encore l'illusion en prétendant que cette guerre a été entreprise pour la défense de la propriété , de la religion , de l'ordre & de la loi , tout dément cette assertion. Peut-il y avoir une plus grande fausseté que de regarder comme entreprise pour la défense de la propriété , une guerre dans laquelle un fond sacré , qui auroit dû payer le salaire de l'industrie , a été dissipé avec une profusion sans exemple ? Peut-il y avoir un plus grand blasphème que d'appeler une guerre entreprise pour la défense de la religion , celle qui condamne à la famine toutes les nations & inonde de sang ? Peut-il y avoir une plus grande effronterie que donner le nom de guerre entreprise pour la défense de l'ordre , à celle où l'on a prodigué un million d'hommes pour répandre l'anarchie & la discord civile dans une des plus belles parties du globe ? Où rien peut-il blesser davantage la sensibilité d'une nation que d'entendre dire que cette guerre a été entreprise pour la défense de la loi ; lorsque l'on a rejeté des lois demandées unanimement par le peuple ; lorsque l'on a suspendu des lois d'où dépendoit la sûreté personnelle & la liberté d'opinion des citoyens ; lorsque l'on a fait passer des lois propres aux climats de Turquie & de Japon. Non , mes concitoyens , je ne solliciterai pas votre confiance en appuyant une guerre qui a été entreprise pour détruire la liberté au-dehors & conserver au-dedans un système de corruption. C'est pour cela qu'on a prodigué le sang & la richesse des nations ; c'est pour cela qu'on a tenté d'armer Irlandais contre Irlandais , & qu'on a vu paroître le génie de ce démon qui a fourré au monstre de la France des prétextes de massacre après le ravage de la Vendée ; mais , grâces soient rendues à Dieu le monstre a été abattu ; grâces soient rendues à Dieu de ce que l'amour de la liberté & de la patrie a prévalu , & que le protestant & le catholique sont également convaincus que de l'union des deux dépend le salut de tous. Ceux qui vendent les droits de leur patrie nommeront cela trahison , eux qui passent leur vie à la trahir ; mais si c'est trahison de travailler l'union des Irlandais , si c'est trahison de mettre les libertés de mon pays sur leur vraie base républicaine alors je me glorifie d'être un traître ; c'est une trahison que je scellerai de mon propre sang , & qui je l'espère , sera gravée sur ma tombe. Je sais qu'une tentative de la part du pouvoir exécutif pour renverser nos libertés a déjà sanctionné une révolution , & je sais que si le pouvoir législatif , devenant plus corrompu que l'exécutif , se réunissoit pour tenter une pareille subversion non seulement par la force , mais par la plus funeste corruption , ils en sanctionneront une seconde , & suivant le langage de l'homme dont la tête & le cœur venoient

gouverner sa morale , que la trahison a lemmel ap ppen , s' des abus barie & dans le elle rele lissant de poste ho & ces p viation n ami & c

Les Fr portés su d'attendr nemi a é ce mom protégér général l égalmen Chaque point ; s les hous Le gé voir se i qui est Coblenz du gouv major.

Des le qui avoi l'Autrich aujourd' l'électeur hommes corps d d'arrange grave de politique Ce qu'il trois cent très-frée

D'apr nous n'a tir ; enc d'équipe composé on désa quelle o marine. romman protesté On r arrangé

sa patrie, la résistance ne sera plus une affaire de morale, mais de prudence. Convaincu alors, qu'il faut que la liberté anéantisse la corruption, ou que la corruption anéantisse la liberté, je crois que le moment solennel approche, où il sera décidé dans le monde européen, s'il faut que la liberté succombe sous le poids des abus accumulés d'âge en âge par l'ignorance, la barbarie & la fraude, pour nous replonger une seconde fois dans le malheur & les ténèbres, ou si, triomphante, elle relèvera & l'oppressé & l'opprimé de l'état avilissant de tyran & d'esclave, pour leur faire remplir le poste honorable d'homme. Si je puis, par ces opinions & ces principes, obtenir votre confiance, aucune déviation ne pourra la faire jamais perdre à votre fidèle ami & concitoyen.

ARTHUR O'CONNOR.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 16 brumaire.

Les Français ne poussent point les premiers succès remportés sur le Hunsrück avec l'activité qu'on avoit lieu d'attendre; ils viennent d'occuper les positions dont l'ennemi a été chassé après l'affaire du 6, & Pen y élève en ce moment des retranchemens & des batteries pour les protéger. Les troupes autrichiennes, commandées par le général Neu, sont derrière la Seltz, où elles se fortifient également: l'ennemi a été joint par la garnison de Mayence. Chaque jour est marqué par de petits combats sur ce point, sur-tout entre les troupes légères, & notamment les hussards.

Le général en chef Beurnonville, que l'on assuroit devoir se mettre en personne à la tête du corps d'armée qui est sur le Hunsrück, vient au contraire de quitter Coblenz, & il est arrivé à Cologne avec le commissaire du gouvernement Alexandre & une partie de son état-major.

Des lettres de Wesel marquent que l'Empire germanique, qui avoit semblé vouloir séparer ses intérêts de ceux de l'Autriche, pendant les revers de cette puissance, paroît aujourd'hui se rattacher de nouveau à elle. On prétend que l'électeur de Saxe renverra sur le Rhin, non pas 10 mille hommes, comme à l'ouverture de la campagne, mais un corps de 25 mille combattans. L'on parle confusément d'arrangemens nouveaux avec le roi de Prusse & le landgrave de Hesse-Cassel. A travers tous ces mystères de la politique, il est très-difficile de pouvoir rien deviner. Ce qu'il y a de certain, c'est que les couriers entre les trois cours de Vienne, de Pétersbourg & de Berlin sont très-fréquens.

F R A N C E.

De Paris, le 19 brumaire.

D'après ce que nous mande de Brest un correspondant sûr, nous n'avons gueres que 15 vaisseaux de ligne en état de sortir; encore manquent-ils de beaucoup d'objets nécessaires d'équipement: leurs équipages sont incomplets, peu exercés, composés en partie de soldats, au lieu de matelots. A Brest, on désapprouve généralement une expédition, dans laquelle on craint de trouver le tombeau du reste de notre marine. On la dit aussi déconseillée par Villaret Joyeuse, commandant en chef de la flotte, qui avoit également protesté contre la sortie d'hiver de 1794.

On regardoit ce projet de descente au moins comme ajourné jusqu'au printemps, lorsque le général Hoche est

arrivé à Brest le 4 brumaire, avec un commissaire du gouvernement, & a donné des ordres pour tout accélérer. On s'attendoit, en conséquence, à partir d'un jour à l'autre. C'est-là ce qui a fait répandre hier, dans Paris, le bruit que la flotte étoit sortie de Brest, le 12 de ce mois. Mais il n'y a rien d'authentique à ce sujet.

(Extrait du journal de Perlet, du 19 brumaire.)

Extraits de quelques lettres particulières qui nous ont été communiquées.

De Turin, le 27 octobre. — Les nouvelles mesures que le nouveau roi paroît avoir adoptées pour le rétablissement de l'ordre, de la confiance & de la tranquillité publique, ont déjà eu un effet sensible sur le crédit. Le papier de banque qui perdoit 50 pour cent ne perd plus que 28.

De Basle, le 29 octobre. — Moreau s'est rendu ici, à ce qu'il paroît, pour conférer avec l'ambassadeur de France, Barthelemy, chez qui il a dîné. Il retourne à Huningue qui paroît menacé d'un bombardement: cette crainte a engagé quelques habitans à transporter leurs effets les plus précieux dans notre ville. Au reste, l'armée française a évacué le marquisat sans perte & sans confusion: ses batteries protègent encore le pont de l'isle.

De Rennes, le 14 brumaire. — Depuis dix jours on entend parler de suicides, de vols & d'assassinats. Dès l'approche de la nuit, les citoyens sont attaqués dans les rues de Rennes; les uns poignardés, d'autres jetés dans la rivière & d'autres tirés de coups de fusils ou de pistolets: bien ôt l'habitant sera obligé de baricader ses portes dès le soleil couchant, sans oser sortir dans la rue.

Voilà les suites de l'état de misère où se trouvent les habitans, & de cette indiscipline qu'on a laissé s'accroître dans nos armées, à un point aussi inconcevable qu'inquietant.

C O R P S L É G I S L A T I F.

C O N S E I L D E S C I N Q C E N T S.

Présidence du citoyen CAMBACÉRÈS.

Séance du 19 brumaire.

Perrin (des Vosges) dénonce un imprimé ayant pour titre: *Loi définitive sur les transactions entre particuliers*, de l'imprimerie de Lachave. Comme il n'y a pas encore de loi sur les transactions, l'imprimé dont il s'agit est un faux manifeste, qui mérite, dit l'opinant, toute la sévérité des loix. La police devoit d'autant moins le laisser circuler qu'il a déjà donné lieu à des poursuites judiciaires.

Perrin demande que le directoire exécutif soit invité à faire poursuivre l'auteur & l'imprimeur de cette fausse loi.

Cette proposition est adoptée.

Blad, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur la demande formée pour être mis en jugement, par le citoyen Montbrun, arrêté à Saint-Domingue, & qui depuis deux ans languit dans les prisons de France. Le rapporteur propose que le directoire exécutif soit chargé de faire donner des juges à ce citoyen, & de même-tens de rendre compte de l'état de nos colonies.

Richard croit que puisqu'on n'a trouvé d'autres pièces contre le citoyen Montbrun que les mandats d'arrêts lancés contre lui, il doit être mis en liberté.

Quelques membres se plaignent de la légèreté avec la-

quelle le ministre de la marine a écrit une lettre relatif à un premier message envoyé au directoire sur les colonies ; ils demandent qu'il en soit fait un second.

Vaublane appuie cette proposition ; mais en même tems, il expose au conseil, qu'il seroit tems enfin que les agens du gouvernement, dans les colonies, se pénétrassent du respect dû à la liberté des citoyens. Il fait le tableau des nouvelles persécutions que Santhonax fait éprouver aux colons ; ceux qui s'étoient retirés aux Etats-Unis avec des passe-ports de ce commissaire, revenus à Saint-Domingue lorsqu'ils ont entendu parler d'une constitution, ont été incarcérés par ses ordres & seroient morts dans les prisons sans le général Rochambeau.

Doulcet peint avec des couleurs plus fortes encore les malheurs des colonies ; il faut enfin savoir, s'écrie-t-il, par quelles affreuses manœuvres on a fait de cette terre, source de tant de richesses, un monceau de ruines & de cadavres. Ses habitans ne sont-ils pas français ? la constitution n'a-t-elle pas aussi été faite pour eux ?

Quant à Monbrun, tout en convenant que son arrestation est un acte des plus arbitraires, il ne croit pas que le corps législatif puisse prononcer une mise en liberté.

Bourdon. — Il est un fait qu'il faut dire : il y a à Bayonne & ailleurs une foule d'hommes de couleur déportés. L'homme envoyé dans les colonies est connu par la haine qu'il porte aux propriétaires ; comme il n'y a plus de blancs à Saint-Domingue, c'est sur les hommes de couleur, les seuls propriétaires qui restent dans cette île, que cette haine s'exerce. Pourquoi cette guerre qu'on fait faire aux noirs ? de 450 mille hommes qu'on a armés, il n'en reste que 130 mille.

Bourdon dit que la population des blancs & des hommes de couleur est réduite dans une proportion non moins effrayante. Il cite divers actes arbitraires des agens du gouvernement.

Blad assure au conseil qu'il aura connoissance de faits qui font frémir ; il cite un homme de couleur qu'on a fait mourir ployé en deux & lié sur une barre de fer. Il se fait un mouvement d'horreur.

Ce n'est pas le seul trait de cette espèce qu'on vous dira, reprend Blad ; mais ce n'est pas le moment. Quand vous aurez le message du directoire, vous nommerez une commission qui déchirera le voile : vous frissonnez quand vous saurez la vérité. Il semble qu'on ait envoyé dans nos colonies des hommes tout exprès pour organiser le meurtre & le pillage. Peut-être vous dira-t-on à quelles conditions.

Un membre. — Des nominations.

C'est cela, crient plusieurs voix.

Les propositions de Blad sont adoptées ; il présentera demain la rédaction du message au directoire exécutif.

Organe de la commission des dépenses, Duchâtel-Berthelin propose un projet de résolution sur le message du directoire exécutif du 4 brumaire, qui demande pour le ministre des finances un crédit de 4,650,800 liv. en numéraire effectif, pour les dépenses de son département pendant le premier trimestre de l'an 5.

Ce projet est adopté : en voici les principales dispositions :

Le premier article à porter au crédit du ministre des finances pour l'an 5, sera formé de 971,335 fr. 76 centimes, provenant du crédit d'un million ouvert à ce ministre par la loi du 14 vendémiaire, duquel crédit il a été extrait une somme de 28,664 fr. 24 centimes, qui a été employé en ordonnances dans l'an 4 au-delà des fonds antérieurs de 500,000 fr.

La trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre des finances la somme de 4,450,800 liv. ; savoir, 111,324 liv. 10 sols pour les dépenses ordinaires du trimestre de vendémiaire à nivôse ; 3,859,475 liv. 10 sols pour les dépenses extraordinaires du même trimestre, & 500,000 liv. pour, avec les 971,335 francs 76 cent dont est question à l'article précédent, être appliquées aux dépenses de l'an IV & années antérieures.

Nota. Deux autres messages du directoire ont été ordonnés. Le premier, sur la proposition de Boissy, pour qu'il fasse exécuter les loix qui défendent les jeux ; l'autre, sur celle de Jean Debry, pour qu'il rende compte de la situation politique & morale de la république.

Nous donnerons les détails demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 19 brumaire.

Goupil, au nom d'une commission, propose de rejeter une résolution prise par le conseil des cinq-cents sur un référé du tribunal de cassation, relativement à Charles Louveau.

Le motif qui détermine l'avis de la commission, est qu'en reconnaissant la nécessité d'une loi générale pour le cas où se trouve Ch. Louveau, la résolution se borne à prononcer sur son affaire patilrière.

Le conseil ordonne l'impression du rapport & l'ajournement de la discussion.

Bourse du 19 brumaire.

| | | | |
|----------------|-------------------------------|--|-----------------|
| Amsterdam..... | 50 $\frac{3}{4}$ à 60. | Lingot d'arg.. | 50 l. 5 s. 6 d. |
| Hambourg..... | 192 $\frac{1}{2}$, 190. | Piastre..... | 5 l. 5 s. 3 d. |
| Madrid..... | 11 l. 2 s. | Quadruple..... | 79 l. |
| Cadix..... | 11 l. | Ducat d'Hollande.. | 11 l. 8 s. |
| Gênes..... | 92, 91 $\frac{1}{2}$ | Souverain..... | 33 l. 15 s. |
| Livourac..... | 100. | Mandat, 4 l. 7 $\frac{1}{2}$, 7, 6 $\frac{1}{2}$, 6, | |
| Bâle..... | 1 $\frac{1}{4}$ par 40 jours. | 5 $\frac{1}{2}$, 5, 4 $\frac{1}{2}$, 4, 3 $\frac{1}{2}$, 3. | |
| Or fin..... | 101 l. | | |

Esprit $\frac{1}{2}$, 520 liv. — Eau-de-vie, 22 deg., 370. — Huile d'olive, 1 l. 6. — Café, 1 l. 16 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 1. — Sucre d'Orléans, 1 liv. 18. — Savon de Marseille, 18 s. — Chandelle, 18 s.

La Sphere, poëme en huit chants, qui contient les élémens de la sphere céleste & terrestre, avec des principes d'astronomie physique, accompagné de notes, & suivi d'une notice des Poëmes grecs, latins & français qui traitent de quelque partie de l'astronomie ; par Dominique Ricard, traducteur des œuvres morales de Plutarque, 1796. A Paris, chez Leclere, imprimeur-libraire, rue Saint-Martin, près celle aux Ours, numéros 254 & 89.

Ce titre rend compte de l'entreprise d'un savant très-estimable qui s'est placé inopinément parmi les poëtes. L'exécution de cette entreprise mérite une notice du genre de celles que lui-même a données des poëmes qui ont précédé le sien. Un homme de lettres a fait avec plaisir ce petit travail que nous publierons incessamment.